



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement**

Service Risques Énergie et Déchets

Basse-Terre, le 18/10/2023

Pôle Risques Naturels

Unité Plans de Prévention des Risques Naturels

Compte rendu

Objet : Révision des PPRN : Cartographie des enjeux

Lieu : Service technique - Mairie de Baie-Mahault

Ordre du jour

- Échanges sur les cartographies d'aléas
- Travail de co-construction d'une cartographie d'enjeux
- Présentation des projets d'aménagement en cours sur la commune

Annexes

- Annexe 1 – Cartographies de travail sur les enjeux dans le cadre de l'atelier
- Annexe 2 – Liste d'aménagement

Contexte général

Dans le cadre de la révision du PPRN de la commune de Baie-Mahault, un atelier sur la cartographie des enjeux communaux s'est tenu le 16/10/2023, suite à la présentation de la méthodologie de cartographie des enjeux lors de la réunion du 25/09/2023.

Les objectifs de l'atelier étaient de co-construire une cartographie des enjeux sur la commune et de répertorier les projets d'aménagement en cours sur le territoire.

Déroulé de l'atelier

- L'atelier s'est déroulé comme suit :
- Une présentation générale du contexte de la réunion et de ses objectifs a été réalisée par la DEAL, suivi d'un résumé de la présentation datant du 25/09 sur la méthodologie de cartographie des enjeux
- Deux groupes de travail ont été organisés pour travailler sur l'élaboration d'une cartographie des enjeux et une liste des principaux projets en cours. L'objectif était notamment de

délimiter les zones du centre-ville (A), de la zone urbanisée (B) et de la zone non urbanisée (C)

- Une restitution des éléments proposés par les deux groupes a été effectuée

Points clefs de l'atelier

- Suite aux interrogations sur les aménagements et constructions possibles en aléa fort, la DEAL a rappelé que ces derniers seraient envisageables dans ces secteurs si les zones sont d'ores et déjà urbanisées et sous respect de prescriptions particulières. Les différences se feront en fonction du niveau d'urbanisation des secteurs et permettront par exemple de construire dans les dents creuses (uniquement en centre-bourg) et d'envisager des opérations de renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité (en zone de centre urbain et zone urbanisée)
- Concernant les enjeux environnementaux, la commune a confirmé qu'il n'existait que peu de mares sur le territoire. Pour autant, les limites des zones de mangrove pourront être discutées lors du second atelier.
- Une zone problématique vis-à-vis de l'aléa inondation a été relevée par la commune. Des précisions ont été demandées à la DEAL. Il a été précisé qu'une étude de l'aléa inondation, pouvant être co-financé via le FPRNM, pourrait être envisagée pour affiner les limites de ce secteur. La réponse à cette situation doit aussi être co-construite avec Cap Excellence qui porte un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) sur le territoire.

Cartographies d'enjeux

Les participants, séparés en deux groupes, ont pu travailler sur une délimitation des zones de centre-ville (A), des zones urbanisées (B) et des zones non-urbanisées (C).

Il ressort notamment :

- Une différence d'appréciation de la définition de la zone d'enjeux A entre les deux groupes.
- Une cohérence entre les deux groupes sur les délimitations des zones B et C,
- Les projets mûrs d'aménagement de la commune ont été identifiés et intégrés sur la cartographie des enjeux proposés
- Une zone d'enjeu environnemental a été identifiée par un des groupes, en anticipation de l'identification de ces dites zones, au niveau du lieu dit « cacao » au sud de la commune.

Suites et perspectives

- La DEAL s'attachera à mettre en commun les cartographies proposées par les deux groupes. Cette proposition sera envoyée à la commune pour avis et discutée lors d'un deuxième atelier pour affiner éventuellement les limites des zones d'enjeux.
- La Commune étant globalement en accord avec les cartographies d'aléas actualisées dans le cadre de la révision du PPRN, elle s'est engagée à confirmer la validation des aléas par un courrier à la DEAL,

- Pour rappel une fois que les cartographies des aléas et des enjeux seront validées, le croisement en vue d'obtenir un Plan de Zonage Réglementaire pourra commencer. La présentation des résultats du croisement est prévue pour le premier semestre 2024.